

## 2. TARIFS

---

La pension des élèves internes constitue un **droit constaté** payable **par anticipation**. Il existe plusieurs types de pensions, notamment :

- les pensions dites « ordinaires »,
- les pensions dites « réduites »,
- les pensions des élèves dont les parents n’ont pas de résidence fixe (cfr circulaire spécifique en la matière).

### 2.1. PENSIONS « ORDINAIRES »

#### 2.1.1. TARIFS ANNUELS ORDINAIRES :

Les tarifs, tels que visés dans la circulaire n° 8519 du 24/03/2022, sont fixés pour une année scolaire complète et s’élèvent à :

Elèves relevant de l’Enseignement spécialisé		Elèves relevant de l’Enseignement ordinaire	
fondamental	secondaire	fondamental	secondaire
1.971,19 €	2.315,64 €	2.197,75 €	2.542,42 €

#### 2.1.2. TARIFS JOURNALIERS ORDINAIRES:

Le nombre de journées de fonctionnement d’un internat et home d’accueil au cours de l’année scolaire 2022-2023 est calculé à **180 jours** et réparti de la manière suivante:

Août + septembre : <b>24</b> jours	Février : <b>13</b> jours
Octobre : <b>15</b> jours	Mars : <b>20</b> jours
Novembre : <b>17</b> jours	Avril : <b>19</b> jours
Décembre : <b>17</b> jours	Mai : <b>11</b> jours
Janvier : <b>17</b> jours	Juin + juillet : <b>27</b> jours

Les tarifs journaliers ordinaires = Tarifs annuels ordinaires

180

Elèves relevant de l'Enseignement spécialisé		Elèves relevant de l'Enseignement ordinaire	
fondamental	secondaire	fondamental	secondaire
10,95 €	12,86 €	12,21 €	14,12 €

### 2.1.3. TARIFS MENSUELS ORDINAIRES (déterminés via Logicompta) :

Tarifs mensuels ordinaires = (Tarifs journaliers ordinaires) x (le nombre de jours mensuels visés au point 2.1.2.) avec ajustement

Périodes	Jours	Elèves relevant de l'Enseignement spécialisé		Elèves relevant de l'Enseignement ordinaire	
		fondamental	secondaire	fondamental	secondaire
DC ajusté	-	0,19 €	0,84€	-0,05 €	0,82 €
Mensuel 08+09	24	262,80 €	308,64 €	293,04 €	338,88 €
Mensuel 10	15	164,25 €	192,90 €	183,15 €	211,80 €
Mensuel 11	17	186,15 €	218,62 €	207,57 €	240,04 €
Mensuel 12	17	186,15 €	218,62 €	207,57 €	240,04 €
Mensuel 01	17	186,15 €	218,62 €	207,57 €	240,04 €
Mensuel 02	13	142,35 €	167,18 €	158,73 €	183,56 €
Mensuel 03	20	219,00 €	257,20 €	244,20 €	282,40 €
Mensuel 04	19	208,05 €	244,34 €	231,99 €	268,28 €
Mensuel 05	11	120,45 €	141,46 €	134,31 €	155,32 €
Mensuel 06+07	27	295,65 €	347,22 €	329,67 €	381,24 €
Total annuel	180	1.971,19 €	2.315,64 €	2.197,75 €	2.542,42 €

## 2.2. PENSIONS « RÉDUITES »

Une réduction de 5% est accordée aux frères et sœurs d'un(e) élève, lorsqu'ils (elles) sont inscrit(e)s dans le même internat ou home d'accueil. Si ce (ces) dernier(s) ne relève(nt) pas du même niveau d'enseignement, la réduction est accordée sur le prix de la pension le plus élevé.

### 2.2.1. TARIFS ANNUELS RÉDUITS :

Tarifs annuels réduits = Tarifs annuels ordinaires x 95%

Elèves relevant de l'Enseignement spécialisé		Elèves relevant de l'Enseignement ordinaire	
fondamental	secondaire	fondamental	secondaire
1.872,63 €	2.199,86 €	2.087,86 €	2.415,30 €

### 2.2.2. TARIFS JOURNALIERS RÉDUITS :

Tarifs journaliers réduits =  $\frac{\text{Tarifs annuels réduits}}{180}$

Elèves relevant de l'Enseignement spécialisé		Elèves relevant de l'Enseignement ordinaire	
fondamental	secondaire	fondamental	secondaire
10,40 €	12,22 €	11,60 €	13,42 €

### 2.2.3. TARIFS MENSUELS RÉDUITS (déterminés via logicompta) :

Tarifs mensuels réduits = (Tarifs journaliers réduits) x (le nombre de jours mensuels visés au point 2.1.2.) avec ajustement

Périodes	Jours	Elèves relevant de l'Enseignement spécialisé		Elèves relevant de l'Enseignement ordinaire	
		fondamental	secondaire	fondamental	secondaire
DC ajusté	-	0,63 €	0,26 €	-0,14 €	-0,30 €
Mensuel 09	24	249,60 €	293,28 €	278,40 €	322,08 €
Mensuel 10	15	156,00 €	183,30 €	174,00 €	201,30 €
Mensuel 11	17	176,80 €	207,74 €	197,20 €	228,14 €
Mensuel 12	17	176,80 €	207,74 €	197,20 €	228,14 €
Mensuel 01	17	176,80 €	207,74 €	197,20 €	228,14 €
Mensuel 02	13	135,20 €	158,86 €	150,80 €	174,46 €
Mensuel 03	20	208,00 €	244,40 €	232,00 €	268,40 €
Mensuel 04	19	197,60 €	232,18 €	220,40 €	254,98 €
Mensuel 05	11	114,40 €	134,42 €	127,60 €	147,62 €
Mensuel 06	27	280,80 €	329,94 €	313,20 €	362,34 €
Total annuel	180	1.872,63 €	2.199,86 €	2.087,86 €	2.415,30 €

## 2.3. PARTICULARITÉ – HOMES D'ACCUEIL PERMANENT

- 1° Pour les élèves fréquentant un home d'accueil permanent durant les week-ends, jours fériés, congés scolaires et autres jours non scolaires, doivent être appliqués, sans distinction, les tarifs journaliers appliqués pour les élèves relevant d'un enseignement spécialisé tels que visés supra 2.1.2. et selon la ventilation suivante :

	Tarifs « Elèves relevant d'un enseignement spécialisé »	
	fondamental	secondaire
Déjeuner	1,32 €	1,46 €
Dîner	2,90 €	3,29 €
Goûter	0,94 €	1,14 €
Souper	2,34 €	2,50 €
Literie	1,46 €	1,44 €
Loisirs	1,99 €	3,03 €
	-----	-----
	<b>10,95 €</b>	<b>12,86 €</b>

Calcul d'un séjour – Exemple : élèves fréquentant un internat d'enseignement spécialisé ou ordinaire et placés durant les week-ends dans un home d'accueil permanent :

			Application des tarifs ventilés ci-dessus soit	
			fondamental	secondaire
Lundi		Déjeuner	1,32 €	1,46 €
		Dîner	-	-
		Goûter	-	-
		Souper	-	-
		Literie	-	-
		Loisirs	-	-
		Sous-total 1 :	<b>1,32 €</b>	<b>1,46 €</b>

Vendredi	Déjeuner	-	-
	Dîner	-	-
	Goûter	0,94 €	1,14 €
	Souper	2,34 €	2,50 €
	Literie	1,46 €	1,44 €
	Loisirs	-	-
	Sous-total 2 :	<b>4,74 €</b>	<b>5,08 €</b>
Samedi et dimanche	Déjeuner	1,32 €	1,46 €
	Dîner	2,90 €	3,29 €
	Goûter	0,94 €	1,14 €
	Souper	2,34 €	2,50 €
	Literie	1,46 €	1,44 €
	Loisirs	1,99 €	3,03 €
	Sous-total 3 :	10,95 € X 2 = <b>21,90 €</b>	12,86 € x 2 = <b>25,72 €</b>
	Total :	<b>27,96 €</b>	<b>32,26 €</b>

2° Pour les élèves fréquentant un home d'accueil permanent durant les autres jours, les tarifs visés supra 2.1.1, 2.1.2, 2.1.3. et 2.2.1, 2.2.2, 2.2.3. sont d'application.